

Éclipse solaire : protégez vos yeux, choisissez les bonnes lunettes !



À l'approche de l'éclipse solaire du 12 août, le SPF Economie appelle les consommateurs à la plus grande vigilance lors de l'achat de lunettes de protection. Seules des lunettes spécialement conçues pour l'observation directe du soleil et conformes à la réglementation européenne offrent une protection efficace contre les risques de lésions oculaires irréversibles.

Observer une éclipse solaire est une expérience fascinante. Mais regarder directement le soleil sans protection adaptée peut provoquer des dommages graves et irréversibles, pouvant aller jusqu'à la perte définitive de la vue.

Les lunettes destinées à l'observation directe d'une éclipse solaire sont considérées comme des équipements de protection individuelle (EPI). À ce titre, elles relèvent du règlement (UE) 2016/425 relatif aux EPI.

Avant leur mise sur le marché, elles doivent avoir fait l'objet d'une évaluation de conformité par un organisme notifié et porter le marquage CE. Ce marquage constitue la déclaration du fabricant que le produit satisfait aux exigences européennes de sécurité, et il doit être en mesure d'en apporter la preuve.

Le SPF Economie recommande donc aux consommateurs de vérifier systématiquement la présence du marquage CE, mais aussi de se méfier en particulier des produits à bas prix en vente sur des canaux peu fiables.

Les lunettes doivent également indiquer clairement qu'elles sont destinées à l'observation directe du soleil ou d'une éclipse solaire.

Il est important de ne pas confondre ces lunettes avec des lunettes de soleil classiques. Même si ces dernières portent également le marquage CE, elles ne sont absolument pas conçues pour regarder directement le soleil. Leur utilisation dans ce contexte est dangereuse et ne protège pas les yeux contre les rayonnements. Les lunettes de cinéma 3D ou d'autres matériels non conçus spécifiquement pour observer directement le soleil (verres fumés, négatifs de film, filtres photographiques, etc.) ne sont pas non plus appropriés pour assister à l'éclipse en toute sécurité.

Un moyen simple de reconnaître des lunettes d'éclipse consiste à les porter en dehors de toute observation du soleil : elles sont si filtrantes qu'elles occultent presque entièrement la vue, en particulier à l'intérieur d'un bâtiment. Si vous voyez distinctement votre environnement, il ne s'agit pas de véritables lunettes d'observation solaire.

Nos 5 conseils

1. Vérifiez la présence du marquage CE.
2. Vérifiez la présence des coordonnées du fabricant et, le cas échéant, de l'importateur (directement sur le produit, son emballage ou un document d'accompagnement).
3. Assurez-vous que les lunettes sont explicitement destinées à l'observation directe du soleil ou d'une éclipse solaire.
4. N'utilisez jamais de lunettes de soleil classiques pour observer une éclipse.
5. En cas de doute sur la conformité ou l'état des lunettes, abstenez-vous de les utiliser.

La sécurité de vos yeux ne laisse aucune place à l'improvisation. Quelques vérifications avant l'achat suffisent à profiter du spectacle en toute sécurité.



Sécurité des équipements de protection individuelle

economie.fgov.be

Contact

Contact Center

Tel: 0800 120 33

Fax: 0800 120 57

info.eco@economie.fgov.be

Etienne Mignolet (FR)

Seulement pour les journalistes

Tel : +32 2 277 86 74

Gsm : +32 486 39 38 91

press@economie.fgov.be

Lien vers cette page

<https://news.economie.fgov.be/268980-eclipse-solaire-protectez-vos-yeux-choisissez-les-bonnes-lunettes/>